Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien

Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien

Band: 10 (2015)

Artikel: Aubergistes, pintiers, marchands fromagers et notaires : les tenanciers du baillage de Gruyère au début du XVIIe siècle

Autor: Broillet, Leonardo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1048055

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Leonardo Broillet a étudié l'histoire médiévale à Milan avant d'obtenir un doctorat à l'Université de Zurich. Il s'intéresse notamment à l'histoire des élites rurales. Archiviste cantonal adjoint à l'Etat de Fribourg depuis 2010, il enseigne en parallèle l'archivistique dans un programme de formation continue des Universités de Berne et de Lausanne.

Aubergistes, pintiers, marchands fromagers et notaires

Les tenanciers du baillage de Gruyère au début du XVIIe siècle

Lieux de référence importants pour la population et les voyageurs, les auberges et les pintes gruériennes étaient sous l'étroite tutelle des autorités de la capitale. Leurs hôtes, quant à eux, étaient des personnages bien connus. Qu'ils furent hostes itinérants ou notables villageois, ces derniers jouaient souvent un rôle important dans le panorama économique local et leur lien avec le commerce du fromage, alors en pleine expansion, se confirme très souvent.

Par le terme auberge ou taverne, on désignait, au XVIIe siècle, des établissements qui offraient nourriture et boissons ainsi que logement aux gens de passage et à leurs montures[1]. En effet, de nombreux marchands, soldats ou pèlerins traversaient nos régions et séjournaient dans ces auberges qui faisaient également office d'hôtel. Pour les tenanciers, il était déjà indispensable d'obtenir une concession d'auberge de la part des autorités et il s'agissait d'un marché très contrôlé. Ces lieux de rencontres et de sociabilité jouaient également un rôle public important, car il n'était pas rare que les autorités villageoises les utilisent pour y débattre de leurs affaires et qu'elles soient le siège des cours de justice locales[2]. Preuve en est le fait que Leurs Excellences de Fribourg offraient régulièrement aux aubergistes des vitraux munis des armes fribourgeoises, décorations symbolisant la présence de l'autorité centrale en ces lieux multifonctionnels[3]. Bien entendu, il s'agissait aussi de lieux d'échanges commerciaux et, parfois, un petit magasin était attelé à l'auberge. En plus de ces importantes auberges que l'on pourrait qualifier d'officielles, on trouvait un peu partout de petites pintes ou cabarets, tenus comme activité auxiliaire par des artisans, des meuniers, voire même des notaires. Précisons néanmoins que le vocabulaire n'est pas toujours très cohérent et que la dis-

1 MUELLER, Felix; DUBLER, Anne-Marie: «Auberges», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, volume 1, pp. 582-584.

2 A Planfayon, par exemple, un baillage qui n'avait pas de château, la justice siégeait à l'auberge: BROILLET, Leonardo: «Plaffeien und die Notarendynastie Thalmann. Eine Talschaft und ihre Verwaltung», in *Freiburger Geschichtsblätter*, 89, 2012, p. 177.

3 BERGMANN, Uta: *Die freiburger Glasmalerei des 16. Bis 18. Jahrhundert. Le vitrail fribourgeois du XVIe au XVIIIe siècle*, Bern 2014, vol. 1, pp. 51 et 141-147.

tinction entre auberge, taverne, cabaret et pinte est parfois un peu confuse. En ville de Fribourg, les boulangers et les pâtissiers tenaient systématiquement une pinte, souvent placée dans une cave dédiée en particulier au commerce du vin[4].

La boisson la plus consommée dans ces établissements était le vin et ce, déjà au Moyen Age[5]. Comme les vignobles faisaient défaut en terre fribourgeoise, à l'exception du baillage de Morat, l'importation du vin était donc indispensable. En 1601, les autorités fribourgeoises, conscientes des problèmes récurrents d'alcoolisme et de pauvreté dus à une consommation excessive de vin, décidèrent d'en limiter le commerce[6]. En 1620, on tenta même d'endiguer cette tendance en interdisant aux hôtes de vendre du vin à crédit[7]. On alla jusqu'à dire que l'on appauvrissait le pays à force d'importer du vin à grands

Illustrant la richesse de l'élite rurale du XVIIe, la maison du banneret de Grandvillard servit plus tard également d'auberge
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Benedikt Rast.

4 BROILLET, Leonardo : « Du pain, du vin, des affaires : un parcours de vie bourgeois. La réussite du boulanger Thürler », in *Annales fribourgeoises*, vol. 76, 2014, pp. 23-24.

5 En général, sur le vin : SEEWER, Eveline : « Die Bedeutung des Weins im spätmittelalterlichen Freiburg im Üchtland », in *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 64, 1985/86, pp. 7-106.

6 AEF, Registre des mandats 2, f. 186v, 11.4.1601.

7 AEF, Registre des mandats 3, f. 108, 7.5.1620.

frais et que les seuls gagnants étaient les aubergistes et les pintiers. A la fin des années 1630, en une période particulièrement faste où le vin était abondant et bon marché, un grand nombre de gens commencèrent à s'improviser taverniers, amenant les autorités de Fribourg à ordonner la fermeture des nouveaux établissements[8]. Cette ordonnance, outre à servir de contrôle social, visait sans doute également à protéger les professionnels déjà bien établis.

L'*Ohmgeld*

Leurs Excellences de Fribourg ne se privèrent pas de taxer la consommation de vin à l'aide d'un impôt sur le vin encavé et consommé dénommé *Ohmgeld*. En ce qui concerne la ville de Fribourg, ainsi que les Anciennes Terres (l'anneau de villages entourant la capitale et dépendant directement de la ville), le recouvrement de cet impôt incombait aux percepteurs, tandis que dans les baillages, la collecte était effectuée par les baillis eux-mêmes qui se faisaient parfois aider par des percepteurs locaux. Malheureusement, les comptes des baillages ne nous donnent que peu de renseignements, puisqu'ils n'indiquent en général que le total de l'argent perçu, sauf pour les années 1630 et 1640, lorsque certains baillis prirent l'habitude de détailler leurs comptes et d'indiquer les noms des aubergistes, parfois la localité, où ils exerçaient et la somme perçue ou le volume de vin consommé. Grâce à ces informations exceptionnelles, il est possible de dresser un cadre relativement détaillé des auberges et autres lieux de consommation de vin dans les baillages fribourgeois et notamment dans celui de Gruyère.

Les Raboud et les Quicquat de Grandvillard

A Grandvillard, un village alors très peuplé constitué de trois quartiers distincts[9], la situation des auberges est particulièrement bien documentée pour l'époque qui nous intéresse. En 1610 déjà, la commune fait dresser un règlement concernant les auberges, portant notamment sur les questions des mesures et des prix. Durant tout le XVIIe siècle, des tensions opposèrent les commis de la commune aux aubergistes accusés de vendre le vin trop cher ou de créer des difficultés aux voyageurs de passage[10].

Quoi qu'il en soit, en 1645, un seul habitant de Grandvillard était qualifié de *hoste* dans les reconnaissances féodales qui y recensent tous les propriétaires[11]. Il s'agit de

8 AEF, Registre des mandats 4, f. 98, 20.4.1638.

9 THORIN, Joseph-Hubert: *Notice historique sur Grandvillard*, Fribourg, 1878, pp. 58-60.

10 THORIN, Joseph-Hubert, *op. cit.*, Fribourg, 1878, pp. 135-139.

11 AEF, Grosse de Gruyère 32, f. 268v.

Enseigne de l'auberge L'Agneau Pascal de Grandvillard, bois peint, 1696
Musée gruérien IG-1345

François Raboud, titulaire de la principale auberge du village au moins depuis les années 1620[12]. Même s'il s'agissait d'un établissement important, du moins au niveau du logement, on y consommait des quantités de vin relativement réduites; en 1633-1634, l'hôte paya l'*Ohmgeld* pour cinq tonneaux et demi de vin[13]. L'année suivante pour quatre tonneaux seulement[14]. Y avait-il une consommation non déclarée? Raboud s'approvisionnait en terre vaudoise et le banneret de Blonay, Jean Pilliod, lui fournissait régulièrement du vin via un charretier nommé Pierre Tercier[15]. En complément à sa profession, François Raboud avait également la charge de juré à la Cour de justice seigneuriale de Montsalvens, signe qu'il faisait partie des notables du village[16]. Chez les Raboud, le sens des affaires était une affaire de famille. En effet, son oncle Pierre Raboud était un marchand bien établi dans les années 1600-1620. Non seulement mercier (négociant d'articles pour la couture et d'étoffes), il commerçait aussi du bétail[17] et parfois du fromage[18]. En 1620, Pierre Raboud était créditeur de nombreuses sommes qu'il avait empruntées à l'aubergiste de Gruyères André Décrin et leurs affaires portaient notamment sur le commerce du vin[19].

François Raboud épousa Marie, la sœur des notaires Antoine et François Quicquat[20]. Ce rapprochement entre aubergistes et notaires est symptomatique du lien très étroit dans l'exercice de ces professions, parfois réunies dans une seule personne: la rédaction d'actes notariés se faisait la plupart du temps dans des auberges[21].

L'aubergiste Raboud exerça au moins jusque vers la fin des années 1650 avant de céder l'auberge à son fils Jean[22]. Ce dernier poursuivit la profession jusqu'en 1680[23], époque où l'auberge familiale passa à un certain Claude Raboud, probablement fils de Jean. Quant à Catherine, l'une des filles

12 Mentionné en 1626 (AEF, RN 2709, 2.5.1626).

13 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634.

14 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635.

15 AEF, RN 2711, 3.6.1633, 11.11.1633.

16 AEF, RN 2809, 15.2.1656.

17 AEF, RN 2709, 3.10.1621, 3.12.1627.

18 AEF, RN 2799, 28.2.1607, AEF, RN 2709, 29.1.1627.

19 AEF, RN 2708, 15.2.1620.

20 AEF, RN 2711, 22.1.1636; AEF, RN 2712, 30.3.1650.

21 A propos des notaires fribourgeois, voir BROILLET, Leonardo; UTZ TREMP, Kathrin: *Chez le notaire: les sources notariales: aspects qualitatifs et quantitatifs*, Fribourg, 2013.

22 AEF, RN 2809, 16.1.1656, 1.2.1659.

23 AEF, Grosse de Gruyère 22, f. 66v; THORIN, Joseph-Hubert, *op. cit.*, Fribourg 1878, p. 138.

de François, elle épousa vers 1658 Simon de la Fosse[24], un bourgeois de Gruyères dont la famille tenait l'enseigne de l'Hôtel-de-Ville[25].

Antoine Quicquat, ancien métral[26] de Grandvillard, était marchand et il commerçait du bétail[27]. Il rachetait également du fromage aux particuliers qu'il revendait ensuite à des négociants plus importants[28]. Il collaborait notamment régulièrement avec son parent François Quicquat, parfois qualifié de marchand drapier, lequel se rendait régulièrement à Genève et à Lyon où il exportait de grosses quantités de fromage[29]. Andrey Quicquat, fils d'Antoine, reprit non seulement la charge politique de son père, mais il poursuivit aussi ses affaires. Gros paysan-éleveur et marchand, il exportait du bétail et parfois du fromage vers Blonay[30]. Il en ramenait du vin qu'il revendait partiellement aux clients de la vallée[31]. Le reste était servi dans sa pinte de Grandvillard[32]. On y consommait plus de vin que chez les Raboud, car il encava dix tonneaux de vin en 1631-1632 et huit l'année suivante[33].

Tournée des bistrots du baillage

Un certain Claude Currat, hoste à Grandvillard, était déjà décédé en 1622[34]. Sa veuve Estiennaz, fille du maître maçon Antoine Clerc de Gruyères, était également la sœur du notaire Jean Clerc, par la suite curial (secrétaire) de la Cour de justice baillivale. Ce dernier décéda à son tour et Marie, sa veuve, géra une auberge dans le bourg de Gruyères dès 1634. On y consomma alors pas moins de sept tonneaux et demi de vin[35]. La veuve Clerc reprit-elle l'affaire d'André Decrin, l'hoste de Gruyères cité jusqu'en 1632, lorsqu'il fut taxé pour 15 tonneaux de vin[36]? On ne sait si Decrin s'en alla exercer sa profession ailleurs ou s'il remit simplement son activité pour s'adonner à une autre occupation. L'Hôtel-de-Ville de Gruyères, quant à lui, était alors loué par Pierre de la Fosse. On n'y buvait en cette période que quatre tonneaux de vin annuels[37].

Certaines auberges étaient la propriété d'une même famille qui y exerçait pendant plusieurs générations tandis que d'autres appartenaient plutôt à la commune, comme l'Hôtel-de-Ville de Gruyères. Par conséquent, la situation des aubergistes pouvait être très différente. Face à de vraies dynasties d'aubergistes bien implantées dans leurs villages, on trouve aussi des personnages que l'on pourrait définir d'aubergistes itinérants. Grâce à une étude détail-

24 AEF, RN 3083, 2.11.1658.

25 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632.

26 Le métral était le représentant de l'autorité seigneuriale – ici de Fribourg – dans le village.

27 AEF, RN 2710, 14.1.1629, 22.10.1629.

28 AEF, RN 2709, 26.12.1621, 17.3.1623.

29 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1630-1631, 1632-1633, etc.; AEF, RN 2710, 19.10.1630.

30 AEF, RN 2709, 12.11.1620; AEF, RN 2710, 18.10.1628, 23.5.1631.

31 AEF, RN 2709, 4.1.1623.

32 AEF, RN 2710, 18.11.1628.

33 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632, 1632-1633.

34 AEF, RN 2709, 2.3.1622.

35 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635, 1635-1636.

36 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1631-1632.

37 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1632-1633, 1633-1634.

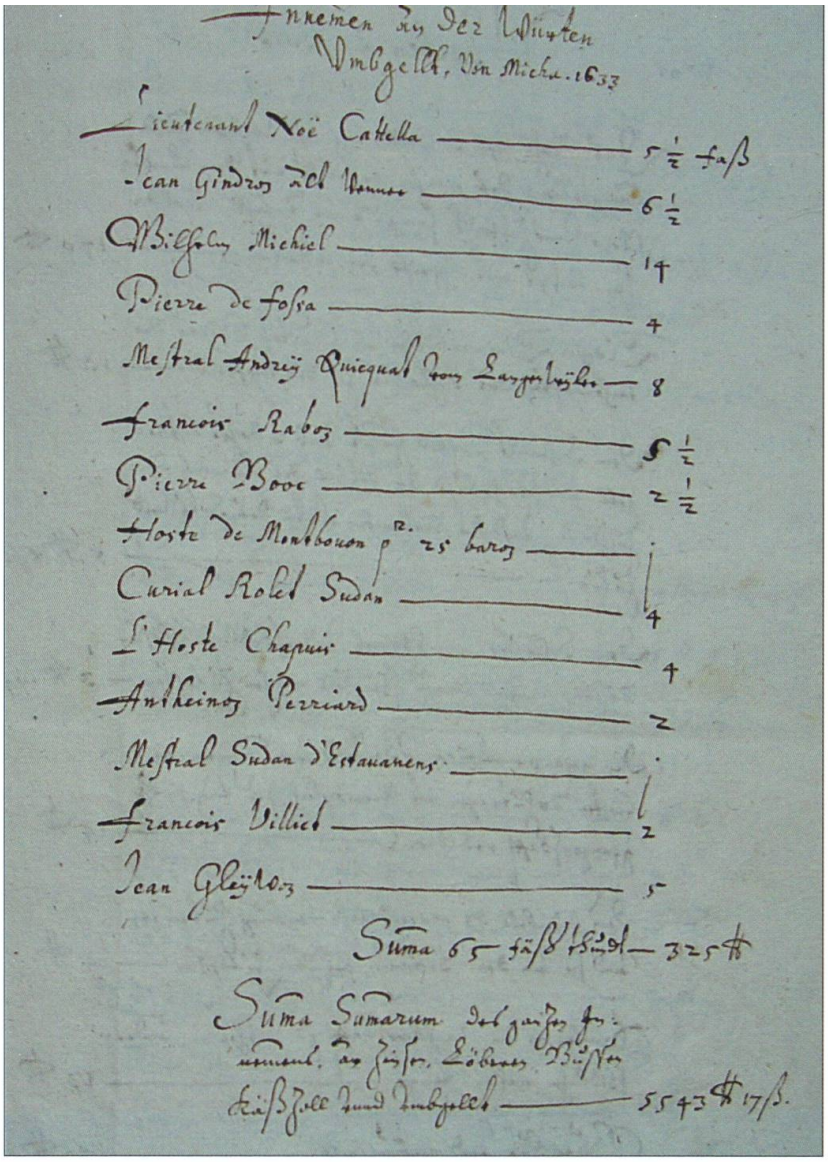

Les aubergistes et pintiers gruériens payant la taxe de l'*Ohmgeld* en 1633 (Photo AEF)

lée des comptes de la commune de Châtel-Saint-Denis, il a été possible de constater que les tenanciers de l'auberge de l'Hôtel-de-Ville s'y succédaient à un rythme très rapide. Par exemple, on y trouve Henri Porvian en 1597-1598, Pierre Blanchard en 1599, le noble Louis Ducrest en 1603, puis Claude Miéville dit Perroud – qui tenait auparavant une pinte dans sa maison – jusqu'en 1605 et Claude Rey de 1606 à 1608[38]. Ces tenanciers itinérants se déplaçaient ensuite dans d'autres régions comme Abraham Escoffey, hoste de la Maison de ville de Rue en 1614 et aubergiste à l'enseigne du Saint-Georges de Romont quelques années plus tard[39].

A Gruyères, le lieutenant baillival Noé Castella, en sus de son importante fonction politique et d'autres activités annexes, exerçait également en tant que pintier. Il ne revendait cependant pas plus de deux ou trois tonneaux de vin l'an[40]. En 1635, c'est au tour du banneret Hugonier de Gruyères de faire son entrée dans le commerce du vin ; il est alors taxé pour sept tonneaux de vin[41].

Pas loin du bourg, à Enney, il y avait à cette époque quatre gros marchands fromagers : Jean et Théodule Gindroz, Jean Dey et Jean Carmentran[42]. Associés dans cer-

[38] PHILIPONA, Louis : *Histoire de la seigneurie et bailliage de Châtel-Saint-Denis en Fruence de 1100 à 1800*, Châtel-Saint-Denis 1921, pp. 553 et suiv.

[39] AEF, Grosse de la Part-Dieu 15, f. 202 ; AEF, Grosse de Romont 62, f. 273v.

[40] AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1645-1636.

[41] AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1635-1636.

[42] RUFFIEUX, Roland ; BODMER, Walter : *Histoire du gruyère : en Gruyère du XVIe au XXe siècle*, Fribourg, 1972, pp. 56-57.

taines affaires, ils exportaient de grosses quantités de fromage vers la Bourgogne dans les années 1620-1630[43]. Régulièrement cités à Grandvillard, ils y achetaient la matière première de leurs commerces[44]. Tout comme Jean Carmintran, le banneret Jean Gindroz tenait également une auberge. On le rencontre dans la liste des tributaires de l'*Ohmgeld* de 1633-1634: il exporte cette année-là non seulement 35 quintaux de fromage, mais il sert aussi six tonneaux et demi de vin. En cette même année, le métral d'Estavannens Jean Sudan associa également les deux activités tout en privilégiant sensiblement son commerce à la gestion de sa pinte où l'on ne consomma qu'un tonneau de vin[45].

La patente de notaire en main à partir de 1609, Rolet Sudan devint rapidement un professionnel bien connu à Broc où il exerça jusque dans les années 1650. Il revêtit également la charge de curial de la Cour de justice de Montsalvens. Par sa profession, il connaissait de nombreux marchands de fromage pour lesquels il eut l'occasion de rédiger des contrats. Parmi ses clients, on peut citer les Gindroz d'Enney, Pierre Castella de Grandvillard ou le banneret Nicolas Ruffieux[46]. Ce dernier est d'ailleurs l'initiateur de la branche de la famille Ruffieux de Broc qui se distingua jusqu'au XVIIIe siècle par l'importance de ses commerces de fromage. Jacques, le fils de Nicolas Ruffieux, commerçant gérant différentes affaires, s'occupait également de l'importation de vin à Broc. En 1665, il vendit de nombreux chars de vin aux aubergistes Pierre Tornare, de Charmey, et Peter Boschung, de Bellegarde. Il les exhorta à venir quérir la marchandise à Broc où il tenait son dépôt[47].

Revenons à notre curial Sudan: il tenait en parallèle une pinte, un lieu de rencontre idéal pour nouer des contacts, se faire une clientèle et dresser des contrats. Il ne s'agissait pas d'un grand débit de boissons, mais on y consommait néanmoins dans les trois à six tonneaux par année[48]. La vraie auberge était, quant à elle, tenue par Claude Chappuis, officiellement considéré comme «hoste» de Broc[49]. Il est encore documenté en 1652[50].

A La Tour-de-Trême, l'auberge locale était gérée par un certain Nicod Bastard en 1612[51]. Quelques années plus tard, elle était dans les mains d'une famille elle aussi engagée dans le commerce du fromage; l'aubergiste était Antoine Perriard, cité dans les années 1633-1636[52]. Une dizaine d'années auparavant, avec son fils Sébastien, il avait personnelle-

43 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1623-1624.

44 AEF, RN 2709,7.10.1622, 29.11.1623, 14.1.1625; AEF, RN 2711, 10.10.1636.

45 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635

46 AEF, RN 3144, ff. 0, 19, 31, 40.

47 AEF, RN 3090, f. 63v, 9.10.1665.

48 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1635-1636.

49 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1632-1633, 1633-1634.

50 AEF, RN 2796, f. 35.

51 AEF, Grosse de la Valsainte 14, f. 328.

52 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1633-1634, 1634-1635, 1635-1636

ment investi dans le commerce du fromage[53], dont s'occupait également leur proche parent Claude Perriard, parfois documenté comme « marchand drapier » et cité à Lyon[54].

Les comptes du baillage de Gruyère citent naturellement encore bien des auberges et les noms d'autres taverniers. Il n'a malheureusement pas été possible de localiser un gros tenancier du nom de Wilhelm Michiel ou Guillaume Michel, qui battit le record absolu en payant l'*Ohmgeld* pour 20 tonneaux en 1634[55]. Dans ces comptes figurent annuellement un mystérieux « hoste de Montbovon », dont le nom n'est pas cité, de même que trois petits tenanciers : François Villiet, Jean Gleyvod et Pierre Beaud. Sont-ils à Lessoc, Neirivue ou Villars-sous-Mont ? Pierre Beaud ne peut pas être l'aubergiste d'Albeuve, patrie des Beaud actuels, car ce village faisait alors partie du baillage de Bulle et l'*Ohmgeld* devait donc être payé au bailli de Bulle. Grâce aux comptes de ce dernier, on est en mesure d'indiquer qu'un certain Jenet Charrière tenait auberge à Albeuve en 1640 et qu'il paya 20 livres d'*Ohmgeld* pour l'encavage de 4 tonneaux[56]. L'année suivante, il augmenta les ventes à cinq tonneaux malgré la nouvelle concurrence d'un certain Noël Charrière qui déclara à son tour cinq tonneaux et demi[57]. Chez les Pythoud d'Albeuve également, on trafiquait du vin puisque Pierre Pythoud demanda en 1659 qu'on lui permette d'apposer une enseigne à sa maison : il se justifia en précisant que déjà au temps de son grand-père on y exerçait le « trafficq de taverne publique »[58].

Au regard de cette brève tournée des bistrots du baillage de Gruyère, nous pouvons constater que, par une analyse minutieuse des très riches sources détenues aux Archives de l'Etat de Fribourg, on peut esquisser les modestes portraits de quelques-uns de ces aubergistes dont les noms n'ont pas été retenus par l'histoire. Cette étude pourrait s'étendre à tous les baillages gruériens et il ne serait pas difficile de s'attarder longuement sur les aubergistes de Charmey, où l'on trouve également un lien très étroit entre le monde du commerce, le notariat et les auberges. En effet, les familles marchandes Pettolaz[59], Bourquenoud[60] et Remy tinrent elles aussi des auberges, tout comme Claude Remy, pour ne citer qu'un exemple, simultanément marchand, mercier et hoste en 1607[61]. Qu'ils furent aubergistes ou pintiers, l'exercice de cette profession ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins ; ils s'adonnaient pour la

53 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1622-1623.

54 AEF, RN 2662A, f. 262 et RN 3144, f. 37v.

55 AEF, Comptes du baillage de Gruyère, 1634-1635.

56 AEF, Comptes du baillage de Bulle, 1640-1641.

57 AEF, Comptes du baillage de Bulle, 1640-1641, 1641-1642.

58 AEF, Manual du Conseil 210, f. 292.

59 Par exemple Claude Pettolaz feu Jacques, en 1649 : AEF, Grosse de la Valsainte 18, f. 61v.

60 AEF, RN 2662A, f. 334, 25.5.1623.

61 AEF, Grosse de la Valsainte 13, ff. 37, 56v, etc.

plupart à l'agriculture et à l'élevage, activités omniprésentes dans les sociétés de l'Ancien Régime. Même si leur rôle est peu documenté, les épouses, mères et filles d'aubergistes jouaient aussi un rôle essentiel et garantissaient le service lorsque le chef de famille était absent ou occupé à d'autres tâches, telle la veuve du curial Clerc, parfaitement capable de gérer à elle seule un local où l'on consommait de bonnes quantités de vin.

Bibliographie

Bergmann, Uta ▶ Die freiburger Glasmalerei des 16. Bis 18. Jahrhundert. Le vitrail fribourgeois du XVIe au XVIIIe siècle, Bern, 2014, 2 vol.

Broillet, Leonardo ▶ « Du pain, du vin, des affaires : un parcours de vie bourgeois. La réussite du boulanger Thürler », in *Annales fribourgeoises*, vol. 76, 2014, pp. 20-30.

Broillet, Leonardo ▶ **Utz Tremp, Kathrin** Chez le notaire : les sources notariales: aspects qualitatifs et quantitatifs, Fribourg, 2013.

Seewer, Eveline ▶ « Die Bedeutung des Weins im spätmittelalterlichen Freiburg im Üchtland », in *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 64, 1985/86, pp. 7-106.